



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne 24 février 2023 – 9h30 – Brioux sur Boutonne - Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 13/01/2023
- Présentation et validation de la fiche action 15 bis du PTGE Boutonne : évaluation des potentiels de réutilisation des eaux usées sur le BV Boutonne - SYMBO
- Présentation de la nouvelle PAC et de son PSN 2023-2027 - SYMBO
- Présentation de la démarche prospective Charente 2050 et de son plan d'adaptation – EPTB Charente
- Présentation de l'arrêté cadre interdépartemental Charente-Seudre définissant la limitation / suspension des usages en période de sécheresse

ÉTAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (16) – Représentés (2)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents	Pouvoirs	
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	M CHEDOUTEAUD Stéphane	
Conseil Départemental des Deux-Sèvres		
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella	
	M GAUTIER Jean-Michel	
	M GOURRAUD Julien	M EMARD Frédéric
	M. DUGUY Jean-Luc	
	M GICQUEL Roseline	
Association des Maires des Deux-Sèvres	M RAMBAUD Fabrice	
	Mme COURTIN Béatrice	
	M. LARGEAU Jean-Claude	
SYMBO	M. EMARD Frédéric	
	Mme POINOT RIVIERE Annie	
	M CACLIN Philippe	
	M GARNIER Michel	
	M BERTHONNEAU Frédéric	M RAMBAUD Fabrice
EPTB Charente		
SMAEP 4B	M. BOUFFARD Christian	
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	M PERRIER Maurice	
CDC Vals de Saintonge	M. GIRAUD Thierry	
CDC Mellois en Poitou	M BARRE Daniel	

Excusés (4)



ALOE Caroline	Conseil Départemental de la Charente-Maritime
GIBAUD Claudie	Association des maires de la Charente-Maritime
MARTIN François	Association des Maires des Deux-Sèvres
VACHON Severine	Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (8) – Représentés (1)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime		
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres		
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M MOIZANT Jean-Yves	
	M POMMIER Bruno	
	M GROUET Joselito	
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge	Mme GAILLOU Martine	
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M GIRAUD Patrice	
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M GRIGNON Jean-Michel	M GIRAUD Patrice
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes		
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	M DEMARCQ Jean-Louis	
APIEEE		
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)		
Associations syndicales de marais		
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)		
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne	M PERRON Christian	
Comité départemental de Canoë-Kayak 17		
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)	M RENOUX Jean-François	
Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire de Poitou-Charentes		

Excusés (1)

CHASTAING Christophe	UNIMA
----------------------	-------

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (3) – Représentés (0)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres ou son représentant		
Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	Mme BROUSSEY Manuella	
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant	M WALLON François	



Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant	M HAUDRECHY Mathieu	
Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le délégué régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant		

Excusés (1)

LAVOIX Marc

ARS Nouvelle Aquitaine

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 30/58

Invités de la CLE

Présents (14)

BAUDREZ David	Coop Boutonne Infra
BAUDOUIN Xavier	Coop Boutonne Infra
BORDES Christophe	FDPPMA 79
BITEAU Pascal	PCN – SOS Rivières
GAUTIER Peggy	Eau 17
POMMIER Valentin	OUGC Saintonge
PABOEUF Alexandre	CIA 17/79
LIBAUD Elodie	CD17

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.



1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 13/01/2023

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du document.
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION ET VALIDATION DE LA FICHE ACTION 15 BIS DU PTGE BOUTONNE - SYMBO

Mme DESWARTVAEGHER, présente le projet d'ajout de la fiche action 15 bis qui a été soumise à la commission PTGE Boutonne fin janvier. L'objectif est d'analyser toutes les ressources utilisées sur le bassin versant de la Boutonne. Lors de l'actualisation du PTGE, une action a été ajoutée en ce sens concernant l'inventaire des plans d'eau mobilisables. Pour cette fiche, l'analyse portera sur les eaux usées mobilisables. Il y a déjà des actions en cours par des porteurs de projets tels que Eau17, la mairie de Saint Jean d'Angely, la Communauté de Communes de Mellois en Poitou, le site industriel de Melle et la laiterie de Sèvres et Belle. L'objectif est de réaliser un bilan de toutes les actions et d'analyser le potentiel de réutilisation des eaux usées (ReUT) pour des usages variés.

Mr RENOUX explique qu'en sortie de station d'épuration, il y a une grande quantité de perturbateurs endocriniens. Il demande s'il y a des points de vigilance mis en place pour surveiller ce risque de profusion.

Mme GAUTIER répond que la législation est en évolution sur ces points et que les seuils évoluent. Néanmoins, dans le travail qui a commencé avec la Chambre d'Agriculture, cette vigilance a été prise en compte.

Mr POMMIER répond que la réglementation évolue et qu'elle va être précisée avec la sortie du décret européen prévu cet été. Tous ces paramètres sont bien pris en compte et l'objectif est d'atteindre la même qualité que des eaux de baignades.

Mr GIRAUD dit qu'il y a eu des soucis sur la station de Saint Jean d'Angély l'été dernier avec des fuites et des lâchers d'eaux usées et il précise qu'il va falloir être très vigilant car cela risque de recommencer.

Mr BORDES ajoute que la fédération de pêche a un retour d'expérience sur l'utilisation de ces eaux via les suivis effectués dans les cours d'eau de têtes de bassin versant. Il dit que souvent, les rejets de ces stations d'épurations peuvent être des eaux servant de soutien d'étiage en période estivale. Il faut donc être vigilant aux volumes potentiels car les eaux peuvent également servir aux milieux.

Mme DESWARTVAEGHER répond que ces questionnements font partis des réflexions à avoir dans le cadre de la fiche action et que c'est bien prévu. Il y aura tout d'abord un état des lieux et les aspects qualitatifs et quantitatifs feront l'objet d'une réflexion avant toute mise en œuvre. Il y aura également une analyse du coût des traitements pour l'utilisation de l'eau.

Mr BITEAU ajoute que les habitants consomment environ 100 litres d'eau par jour. Il est inquiet pour la disponibilité de l'eau pour les consommateurs car malgré l'étude technique qui est très importante, cela va créer un nouveau marché qui peut réduire les volumes disponibles pour l'eau potable. Ainsi, dans le cas où on aurait à réduire les volumes d'eau potable, quel sera l'avenir de ce marché de l'utilisation des eaux usées traitées. Il ajoute que le soutien d'étiage dans les cours d'eau lui semble particulièrement important. Il demande s'il ne serait pas intéressant de réaliser une analyse socioéconomique en plus de l'étude technique et de l'inventaire des volumes.

Mme GAUTIER répond qu'il n'est pas prévu que ce soit dans l'étude de la Chambre d'Agriculture.

Mr BITEAU ajoute que le système fait penser aux usines d'incinérations qui sont calibrés sur de gros volumes alors que socialement on s'engage vers des diminutions de déchets. Les modèles se retrouvent donc en déséquilibre. Il semble donc intéressant de s'en préoccuper dès maintenant pour ne pas travailler pour rien.

Mr CACLIN ajoute que pour la station d'épuration de Melle, il existe une réserve qui permet de réutiliser environ 100 000 m³ par année notamment pour l'irrigation. Cela fait une dizaine d'année que cela fonctionne. L'eau est stockée en hiver



et pendant l'été, la station d'épuration assure le soutien d'étiage. Cet usage suit la réglementation et est réalisé sous couvert des services de l'état.

Pour la plateforme industrielle de Melle, l'eau provient de captage situé sur la vallée de la Boutonne et de la Marseillaise et l'eau repart dans la Légère après utilisation et traitement.

Mme BROUSSEY ajoute que cette étude est très intéressante pour connaître les potentialités. Les remarques qui ont été faites sont fondamentales pour prendre en compte tous les usages, impacts etc.. Il paraît nécessaire de faire cette étude pour analyser les opportunités et comprendre s'il est utile, nécessaire et pertinent pour poursuivre l'éventuelle réutilisation des eaux usées traitées.

Mr EMARD répond que le SYMBO a été mis au courant à posteriori des dysfonctionnements de la station d'épuration (STEP) de Saint Jean d'Angely. Malheureusement, la dilution n'a pas pu se faire à cause du manque d'eau. La STEP est gérée par la SAUR via une délégation de service public. Il propose que lorsqu'il y aura un prochain dysfonctionnement, toutes les structures concernées se mettent ensemble, collectivement, pour les rappeler à l'ordre.

Mr DEMARCQ demande s'il a été demandé une visite pour voir comment fonctionne la STEP et pourquoi il y a des dysfonctionnements car il y a une responsabilité par rapport au SAGE et l'atteinte du bon état des eaux.

Mr EMARD répond que des visites ont été organisées lors de la construction, avec toutes les communes rurales, car il y a une station de dépotage pour les matières de vidanges.

Mr DEMARCQ répond qu'au départ ça marche toujours mais c'est après que ça marche moins.

Mr EMARD répond que dès le départ il y a eu des dysfonctionnements et des rejets non autorisés et c'est inadmissible.

Mr BITEAU ajoute que ce dysfonctionnement a été dévoilé au Comité Quantitatif de l'Eau avec une annonce du préfet. Il semble qu'il y ait eu plusieurs dysfonctionnements notamment pendant 1 mois entier avec des rejets directs dans la Boutonne. Il demande ce que l'on doit faire car c'est de notre responsabilité d'agir.

Mr EMARD répond qu'il est compliqué d'agir quand on est au courant à posteriori. Il faut agir et constater en flagrant délit.

Mr BITEAU répond que les habitants de Saint Jean d'Angely ne sont pas au courant d'où vont leurs eaux usées. Et quand ils constatent qu'il y a des rejets dans le cours d'eau et que ça pue, ils s'adressent à la ville, la ville renvoie au SYMBO et après plus rien alors que c'est de la responsabilité de la Communauté de Commune. Il propose qu'il y ait une fiche action pour informer les gens du fonctionnement de leurs eaux usées.

Mr EMARD répond que c'est un travail qui est en cours dans les projets de communication du SYMBO. Mais c'est un travail long et difficile car il y a tout à faire. Les connaissances sont souvent réduites à peu de choses car, suite à un micro-trottoir, 18% des habitants pensent que l'eau potable vient de la station d'épuration et 24% du château d'eau.

Mr BITEAU répond que nous sommes dans un lieu où on peut mettre en œuvre des moyens d'actions et que ça ne marche pas, on ne fait pas suffisamment de choses.

Mr EMARD répond que le travail est en cours mais ce n'est jamais suffisant au vu de l'ampleur du travail. Néanmoins, les moyens sont limités.

Mr DEMARCQ répond que ce n'est pas le tout de vouloir réutiliser les eaux usées, il faudrait aussi savoir d'où elles viennent.

Mme POINOT-RIVIERE demande s'il y a des contrôles effectués par la DDTM ou autres services de l'état. Car si le préfet prévient qu'il y a des dysfonctionnements et ne fait rien, c'est dommage.

Mr BITEAU répond que ça n'avait pas l'air de le préoccuper tant que ça lors du Comité Quantitatif de l'Eau.

Mr EMARD répond qu'il y a des contrôles réguliers.

Mr GIRAUD répond que l'OFB est venu et a effectué des analyses. Mais nous n'avons jamais été destinataire des résultats de ces analyses.



Mr EMARD répond que lorsque l'on signale un dysfonctionnement ou quand il y a un jus noir qui coule en aval du camp de Fontenet, cela a été signalé plusieurs fois, il ne se passe jamais rien.

Il espère que l'on jouera tous collectif au prochain évènement comme celui-ci.

Nous avons souvent eu des promesses, des gestionnaires ou des services de l'état, et ça ne change rien. Néanmoins, il faut faire attention avec ce type de personnes ou de structures car il faut arriver armé d'arguments.

Le Président propose de voter l'approbation du document.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE LA NOUVELLE PAC ET DE SON PSN 2023-2027 - SYMBO

Mme LABAT, chargée de mission SAGE et PTGE, explique qu'avec l'actualité de la PAC qui est renouvelé et appliqué à partir de début 2023, il est important de comprendre les clés de lecture sur la réglementation à laquelle sont soumis les agriculteurs et qui conditionnent les versements des aides de l'Union Européenne. Elle commence la présentation par un bref historique et poursuit avec les objectifs.

Mr BITEAU demande s'il y a des aides spécifiques pour les surfaces bio en dehors des aides à la conversion.

Mme LABAT répond qu'il y a effectivement des aides à la conversion sur 5 ans mais l'aide au maintien à l'agriculture bio va disparaître à partir de 2024.

Elle poursuit la présentation avec les Infrastructures agroécologiques.

Mr BITEAU demande si les aides pour les Jeunes Agriculteurs (JA) seront de la compétence de la Région. Il semble que la Région Nouvelle Aquitaine ne fera pas de limitation en âge.

Mme LABAT répond que ce ne sont pas les aides JA mais les aides à l'installation et ces aides sont indépendantes des aides de la PAC. En revanche, la dotation JA, qui fait partie d'une réforme de fin 2022 a été modifiée. Mme LABAT ne connaît pas les modalités.

Mr GROLLET dit qu'un jeune qui veut s'installer sur une petite exploitation de 15 hectares, d'un seul champ, doit faire 3 cultures pour être en règle. Il demande si des aides peuvent être accordées dans ce cas.

Mr BITEAU répond que l'exemple n'est pas très favorable car cela représente une petite surface et que ce n'est pas un modèle viable.

Mr GROLLET répond qu'il faut bien commencer par quelque chose. Il ajoute que l'aide n'est pas forcément bien faite pour ce type d'exploitation. Pour une exploitation de 110-120 hectares, c'est facile d'acquérir tous les points alors que pour un petit c'est très compliqué.

Mme LABAT répond qu'il faut effectivement répondre au critère de la diversité de l'assolement pour bénéficier des aides.

Mr GROLLET répond c'est dommage car c'est sûrement un oubli par rapport au critère des points.

Mme LABAT répond que le seuil minimum est de 10hectares. Dans la PAC précédente, une aide pouvait être accordée lorsqu'il n'y avait que 2 cultures. Aujourd'hui, avec 15 hectares, cela peut être difficile de diversifier les assolements et bénéficier des aides.

Mr MOIZANT ajoute qu'il avait cru comprendre qu'il fallait cumuler les infrastructures agroécologiques et les bonnes pratiques pour bénéficier d'aides.

Mme LABAT répond que c'est dans la conditionnalité et que ce sera présenté plus tard. Néanmoins, c'est une des BCAE (bonnes conditions agro-environnementales) qui oblige d'avoir 4% d'infrastructures agroécologiques sur l'exploitation. Elle poursuit la présentation avec les aides couplées végétales.

Mr BITEAU demande s'il y a toujours un système de plafonnement des aides sur ces enveloppes qui font que selon les hectares sollicités, le montant peut être in fine, réduit.



Mme LABAT répond que ce n'est pas précisé mais elle pense que oui. Elle ajoute que le montant des aides est différent pour chaque année mais que cela dépend de l'enveloppe global et du nombre d'hectare ayant droit. Les montants ont été calés en fonction de prévision mais ils pourraient être amenés à bouger selon les besoins et des hectares déclarés. En revanche, il n'y a pas de plafond annoncé. Par exemple, le soja avait été plafonné mais aujourd'hui il n'y en a plus ou pas encore.

Elle poursuit avec les aides couplées animales. Elle précise qu'il n'y a pas d'aides couplées animales pour les chevaux. Elle passe au second pilier des aides de la PAC.

Mr BITEAU demande si toutes les zones humides relèvent de la conditionnalité.

Mme LABAT répond que non car toutes les zones humides ne sont pas inventoriées. Cette conditionnalité sur les zones humides se base sur un zonage spécifique à la PAC qui s'appelle « les zones sensibles ». Le zonage est en cours et sera prochainement consultable sur TéléPAC.

Mr BITEAU demande quel est le rôle des opérateurs des MAEC ?

Mme LABAT répond que les opérateurs animent le dispositif et sont en interface avec les agriculteurs pour la contractualisation des MAE. Elle précise que les paiements se font par la région. L'ensemble des mesures et les montants associés sont un système complexe. Elle précise également qu'au vu du nombre de mesures existantes, elle ne pouvait pas toutes les présenter. Cela pourrait faire partie d'une prochaine CLE s'il y a un intérêt.

Mr BOUFFARD précise que la difficulté avec les MAEC dans le domaine de la protection de l'eau et sur le sud des Deux-Sèvres est que les surfaces en herbe sont relativement importantes. Il faudrait 60 à 70% de surface en herbe au vu du cheptel existant et de la notion de bien-être animal donc ça n'existe quasiment pas. C'est donc très difficile de mettre en œuvre cette MAEC. Le problème est que cette MAEC a surtout été pensée pour les zones de montagnes.

Mme LABAT répond que la volonté est tout de même de s'adapter à chaque territoire. Elle poursuit et termine la présentation.

Mr GARNIER demande si les intercultures en zone inondable doivent être implantées et pour quelle durée.

Mme LABAT répond qu'il y a toujours des cas particuliers. Il en est de même pour le cas où il ne pleut pas et que le couvert ne sort pas, ce qui ne garantit pas la pousse des intercultures. L'agriculteur peut tout de même prouver qu'il a implanté la culture.

Mr GARNIER ajoute que s'il y a une crue, la culture ou l'ensemencement peuvent être détruit donc cela peut être difficile de prouver qu'elle a bien été implantée.

Mme DE ROFFIGNAC dit qu'il lui semble difficile, avec toutes ces contraintes et malgré la mise en place de logiciels, de réussir à remplir correctement toutes les cases.

Elle demande si la PAC prévoit d'aider les agriculteurs pour payer un centre de gestion ou une coopérative pour aider les agriculteurs.

Elle ajoute que cela représente une grande quantité d'énergie humaine et électrique pour remplir une usine à gaz pour toucher des aides. Elle demande également si cela ne risque pas de freiner quelques agriculteurs qui n'auraient pas l'envie, les moyens ou les capacités de remplir la déclaration. Car les agriculteurs avec des petites surfaces et peu de moyens peuvent vite se retrouver bloqué alors cela favorisera l'agrandissement des grandes cultures.

Mme LABAT répond qu'il n'y a pas d'aide de la PAC pour aider à remplir sa déclaration.

Mr BITEAU répond qu'il suffit de passer son exploitation de 100ha en bio et planter 5 à 7 km de haies et toutes les cases sont cochées.

Mme DE ROFFIGNAC doute un peu sur le fait que toutes les cases seraient cochées.

Mr MOIZANT ajoute qu'il fait lui-même sa déclaration et qu'il souhaite continuer à la faire. Il n'est pas éleveur et cela facilite la tâche et il faut faire attention avec les IAE. Il est important de comprendre que le logiciel est bien tout intégré car s'il y a une erreur cela peut être difficile à corriger. Mais si le logiciel est bien et fonctionne correctement, c'est plus sûr.



Mme LABAT répond que depuis la dernière réforme, le logiciel a été revu et est mieux programmé et cela facilite grandement le travail.

Elle ajoute qu'il y a des contrôles sur place et des contrôles par satellite.

4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE LA DEMARCHE CHARENTE 2050 ET DE SON PLAN D'ADAPTATION – EPTB CHARENTE

Mr OZOG et Mme TALLERIE, de l'EPTB Charente, présentent le contexte et les différentes étapes de mise en place de la démarche Charente 2050 et le plan d'adaptation rédigé par les participants à la démarche.

Ils présentent le plan d'adaptation autour des 9 axes définis.

Mr BITEAU demande quand va commencer le programme d'action.

Mr OZOG répond que c'est déjà en cours car plusieurs actions se basent sur des programmes en cours ou alors des acteurs ont déjà commencé à mettre en place des actions. Le plus dur va être d'aller chercher les acteurs qui n'ont pas encore mis en place d'actions ou qui n'ont pas connaissance de la démarche.

Mme TALLERIE ajoute qu'il va falloir être ambitieux et pour ça, il faut aller chercher des financements, qui parfois n'existent pas encore.

Mr BITEAU répond que c'est très dense donc c'est difficile de réagir. Il ajoute que dans l'accompagnement qu'il peut y avoir dans une transition, on encourage par les moyens financiers ou par de la contrainte au changement, on ne tient jamais compte de ce qui a été fait avant. Il suggère qu'il faudrait récompenser les personnes qui font déjà des choses.

Mr OZOG répond que c'est une chose qui est ressortie des ateliers mais que c'est difficile à faire ressortir dans un plan d'adaptation. Il est important de valoriser et s'appuyer sur ce qui se fait déjà et qui est bien.

Mr MOIZANT répond qu'il est inquiet sur un point. On imagine avoir toujours autant d'eau demain, ce qui représente quand même un volume d'eau important, car on reçoit énormément par rapport à ce que l'on consomme. Vous dites qu'il faudrait étudier le dessalement de l'eau de mer mais ça n'a aucune logique. Quand on regarde la Boutonne, il y a un peu plus d'un mois, elle dépassait 30 m³/s et aujourd'hui elle est à 4 m³/s. Il n'y a pas eu de prélèvement anthropique, ni de prélèvement naturel car pas de consommation des végétaux et d'évapotranspiration et on a tout regardé partir à la mer. Il y a eu des aménagements autrefois et l'agriculture y a contribué mais pas que l'agriculture, tout ça pour accélérer les écoulements. L'après 1982 est une catastrophe car tout a été aménagé pour accélérer les écoulements. Après 30 ans d'effort, il n'y aura plus d'inondation mais il n'y a plus d'eau. Dans toutes les mesures que vous avez montrées, il n'y a absolument rien qui peut imaginer que l'on va commencer à ralentir ces écoulements. On nous dit qu'il faut préserver les zones humides, restaurer des zones humides, mais comment fait-on si on réduit les hauteurs des empellements. Quand on voit les niveaux aujourd'hui alors qu'il n'y a pas eu de prélèvements, on se focalise toujours sur les prélèvements mais le problème ne provient pas des prélèvements, les prélèvements c'est epsilon par rapport à ce que l'on reçoit. Il y a une très mauvaise gestion de ce que l'on reçoit. Aujourd'hui, les affluents de la Boutonne vont arrêter de couler rapidement. Il faut revenir en arrière et ralentir les écoulements. On peut compter les m³ qui sont partis à la mer depuis un mois, si on peut gérer ça on sera tranquille le reste de l'année. On ne veut pas faire de stockage alors que l'on est content d'avoir des stations d'épuration qui réalimentent des cours d'eau, il va falloir se poser vraiment la question de la réalimentation des cours d'eau si on veut maintenir les écoulements. Il ne suffit pas de remonter les seuils, il ne faut pas supprimer les ouvrages sur la Brédoire, on veut que l'eau reste. Et donc il faut arrêter de dire tout ça et qu'après on veuille dessaler l'eau de mer.

Mme TALLERIE répond qu'en tant qu'ancienne technicienne sur l'Antenne, ce sont des problématiques qu'elle connaît très bien. Les seuils présents en rivières ont tendance à réchauffer l'eau et la qualité se dégrade. De plus, certains cours d'eau ont des obligations réglementaires et doivent être mis en conformité. Dans les 60 à 70, les cours d'eau ont été recalibrés et on les a approfondi donc ils ont des gabarits beaucoup plus importants que la quantité d'eau qu'ils sont censés accueillir donc il n'y a plus de débordement alors qu'un cours d'eau qui fonctionne bien c'est un cours d'eau qui déborde tous les ans ou tous les 2 ans, au moins pour recharger les nappes et ce sont des choses qui n'arrivent plus et sur le secteur du SYMBA les cours d'eau ne débordent plus à cause de leur gabarit qui a été modifié.

Ce type d'action, sur la restauration des cours d'eau, est déjà mise en place par les programmes d'actions des syndicats de rivières. Mais pour être plus ambitieux sur la recharge, l'hydromorphologie, la remise en eau d'ancien méandre, il faut des moyens financiers plus importants. Sur le secteur du SYMBA il y a eu des réunions sur ces sujets, avec la sous-



préfecture, avec l'objectif de parler de la gestion quantitative et des projets plus ambitieux de restauration de l'hydromorphologie.

MR EMARD ajoute que ce sont aussi des actions qui sont mises en place et sont inscrites dans le futur PPG de la Boutonne. Il y a également certains volets du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau qui sont dédiés à ces axes. Il indique à Mme TALLERIE que l'exemple de Ségné n'est pas bon. Les habitants de la ville, lors de l'épisode de crue de janvier dernier (2021), a montré que les aménagements n'ont pas été bien fait. L'eau est passé à 5cm de rentrer dans les maisons.

Mme TALLERIE répond que l'on ne peut pas empêcher toutes les inondations.

Mr MOIZANT répond qu'il veut bien restaurer des cours d'eau et reméandrer mais ce n'est pas comme ça que l'on va changer le monde. On se trouve face à un mur et on gratte avec une cuillère à café pour traverser un mur qui fait 1,5 m de large. Il faut stocker et ralentir à grande échelle et garder de l'eau car même en hiver, après 1 mois sans eau, il n'y a plus d'eau dans les cours d'eau.

Mr BITEAU répond qu'il n'y a plus d'eau dans les cours d'eau car il n'y a plus d'eau dans les sols.

Mr MOIZANT répond que les sols sont identiques à ce qu'ils étaient il y a 1 siècle et ils ne retiennent pas moins d'eau.

Mr BITEAU indique qu'il voulait parler des drainages qui assèchent les sols. Il y a un vrai travail car cela a un impact très important car les eaux sont directement rejetées dans les rivières. On peut se poser la question de retenir l'eau de surface mais il faut aussi se poser la question de retenir l'eau dans les sols.

Mr MOIZANT est d'accord avec ce sujet. Il ajoute que c'est comme dans les communes. Il se demande si une commune de 200 habitants a besoin d'avoir des caniveaux partout le long de ces chemins. Il y a 30 ans, lors des petites pluies, l'eau s'infiltrait et elle mettait du temps à rejoindre les cours d'eau et la mer, alors qu'aujourd'hui elle met 5 minutes.

Mr EMARD répond que les caniveaux sont un bon exemple. Lorsque l'on veut faire un lotissement avec un fossé en plein milieu, les habitants sont contres et rejettent le projet.

Mr MOIZANT répond que l'on a dépensé des fortunes pour nous mener dans l'impasse dans laquelle on est.

Mr EMARD ajoute que la commune de Saint Julien de l'Escap met en place un projet de restauration d'une rue avec infiltration des eaux et végétalisations des bordures. Il est important de traiter les eaux pluviales de manière plus douce et plus adéquate.

Il ajoute que le drainage est un gros sujet à traiter. Sur la Trézence, le niveau de l'eau monte très vite et redescend tout aussi vite car il y a énormément de surfaces drainées.

Mr EMARD remercie Mme TALLERIE et Mr OZOG pour leur présentation.

5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE L'ARRETE CADRE INTERDEPARTEMENTAL CHARENTE SEUDRE – DDTM 17

Mr WALLON présente le projet d'arrêté cadre interdépartemental Charente. Ce projet d'arrêté se base sur l'arrêté d'orientation de bassin au niveau Adour-Garonne. A un niveau inférieur, il y avait des arrêtés cadre départementaux annuels. Ce projet d'arrêté est présenté à la CLE pour information. La consultation du public sur cet arrêté est prévue au mois de mars. L'objectif est d'harmoniser les mesures au niveau du bassin. Le préfet pilote de cet arrêté est la préfète de Charente.

Mr POMMIER demande si dans le seuil de vigilance, il y sera réintégré la notion de remise en place des barrages comme c'était le cas autrefois. Il précise que des ouvrages sont mentionnés sur la Brédoire dans un arrêté préfectoral de 1988. Cet arrêté mentionnait que les ouvrages devaient être mis en place au moment où il devait y avoir une vigilance.

Mr EMARD précise qu'il a entendu que l'arrêté de manœuvre des vannes sera toujours en vigueur.

Mr WALLON précise que cela ne fait pas partie de l'arrêté présenté.



Il poursuit la présentation avec les seuils de gestion sur les forages en nappes captives qui prélèvent et ont des problèmes d'isolation par rapport à la nappe supérieure.

Mr POMMIER (OUGC) précise qu'il n'y a pas de forages de ce type sur la Boutonne. Il y a une trentaine d'exploitation qui sont concernées pour la mise en place de cette mise aux normes mais c'est plutôt sur le bassin de la Seudre, de la Seugne et de la Charente.

Mr WALLON précise qu'il va y avoir un travail sur les seuils de l'InfraToarcien pendant l'année 2023. Il poursuit la présentation avec les seuils de la Boutonne.

Mr MOIZANT se demande qu'elle est la compatibilité de cet arrêté cadre avec l'arrêté d'orientation de bassin car dans l'arrêté d'orientation, le seuil d'alerte est compris à partir du moment où tous les usages ne peuvent pas être satisfait. Or, dans la définition, le DOE est un seuil au-dessus duquel tous les usages sont satisfaits. Si l'arrêté cadre respecte l'arrêté d'orientation, il ne devrait pas y avoir de seuil au-dessus des DOE. Nous sommes le seul département où nous ne donnons pas de dérogation après la crise. Mais ça dépend si on dépend du préfet de Charente-Maritime ou si on dépend d'un autre préfet. L'an dernier, il y a eu des dérogations de données après le débit de crise sur certains bassins qui ne sont pas de la gouvernance de notre préfet alors qu'il n'a jamais voulu en donner. Ce qui serait bien, c'est d'avoir un arrêté cadre interdépartemental mais il faut que tout le monde s'accorde dessus. Il y a une injustice totale dans ces arrêtés car le seuil de printemps à 2250 l/s, il n'y en a pas d'autre en France. Il n'y a pas d'autres seuils de printemps de France, il n'y en a qu'en Poitou Charentes. Comme il y a beaucoup de départements qui n'ont pas de seuils d'alerte avant le franchissement du DOE. Toutes ces mesures appliquées ici, les agriculteurs irrigants les ont acceptées mais aujourd'hui cela commence à être dur à avaler et en plus on continue à augmenter les seuils. Les volumes de printemps c'est pareil, il n'y en a pas ailleurs. Donc il y a des volumes de printemps et des seuils de printemps qui sont 3 fois le DOE. Dans l'arrêté d'orientation de bassin, il y a écrit que le premier seuil d'alerte est le débit à partir duquel tous les usages ne peuvent pas être fournis. Et la définition du DOE est le débit au-dessus duquel tous les usages sont possibles.

Mr WALLON termine la présentation.

QUESTIONS DIVERSES

Mr EMARD précise que la prochaine CLE aura lieu en avril.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance à 12h45.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD